

# BPJEPS - APT

## Activités Physiques pour Tous

**CREPS**  
W.A.T.T.I.G.N.I.E.S.  
Hauts-de-France



### o Le métier

Le titulaire du titre éducateur sportif plurivalent met en œuvre en autonomie et en sécurité des actions d'animation et d'encadrement dans les domaines des activités physiques d'entretien corporel, des activités et jeux sportifs et des activités en espace naturel, dans le cadre des projets de la structure.

### o Lieux d'exercice

Il exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre d'auto-entrepreneur. Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou péri-scolaire pour assister l'équipe pédagogique.

### o Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 17 ans au moins
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation aux premiers secours (PSC1-PSE1-PSE2-AFGSU-SST)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de la discipline datant de moins d'un an
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)



### o Contenu et déroulement

#### Formation traditionnelle :

640 h en centre de formation et 300 h de mise en situation dans le cadre de l'alternance.

Durée de la formation : 10 ou 14 mois (demandeurs d'emploi) ou 16 mois (salariés en contrat aidé)

#### Formation par apprentissage :

800h environ en centre de formation et 2400 h environ de mise en situation dans le cadre de l'alternance en contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : 21 mois ou 2 ans

# INFORMATIONS PRATIQUES

## o Exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

Parcours d'habileté motrice / Luc Léger  
Sont dispensés les titulaires du CQP ALS option AGEE ou JSJO, d'un BPJEPS sport, ou d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 21 février 2017 (les athlètes de haut niveau nationaux sont dispensés du test Luc Léger).

## o Epreuves de sélection

- Épreuve écrite (prise de notes, compréhension, argumentation)
- Épreuve orale de motivation (à partir d'un dossier d'expériences et d'un CV)
- Épreuve physique (aisance aquatique + test Cooper)



## o Modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription peut être téléchargé après remplissage du formulaire de préinscription sur le site internet du CREPS.
- Ce dossier à imprimer est à compléter et à accompagner des pièces requises. Il doit être retourné au CREPS de Wattignies par voie postale avant la date limite indiquée.



## o Tarif et financement

Tarif sur demande de devis personnalisé

**Formation traditionnelle**

[formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Formation apprentissage**

[apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

## o Contacts

**Renseignements administratifs**

formation traditionnelle : [formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

formation apprentissage : [apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:apprentissage@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

**Renseignements pédagogiques**

formation traditionnelle : [catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:catherine.pelletier@creps-wattignies.sports.gouv.fr)

formation apprentissage : [laurent.glinkowski@creps-wattignies.sports.gouv.fr](mailto:laurent.glinkowski@creps-wattignies.sports.gouv.fr)



LE PROJET « DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE » EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE, L'EUROPE S'ENGAGE EN FRANCE AVEC LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

